L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 8 JANVIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

SAMEDI, 8 JANVIER 1881,
A 11 HEURES A. M.
GRANDE MATINÉE EXTRAORDINAIRE,
En l'honneur du Glorieux 8 Janvier,
LA

Fille de Mme Angot.

Opéra Comique en 3 actes. Paroles de Clairville et Siraudin.
Musique de Lecocq.

[illegible cast list]

Mlle LANGE .... Mme AMBRE
Un officier .... M. MASSLIER

Deux Grands Ballets sous la direction de M. Mansilier.

CHEF D'ORCHESTRE .... M. DE BEAUPLAN.

A cette occasion les porteurs de billets auront droit à une chance dans le tirage pour plusieurs médailles élégantes en or et en argent.

SAMEDI SOIR, 8 JANVIER 1881.
Trente-sixième Soirée de Souscription.

LA JUIVE.

Grand Opéra en cinq actes. Musique de Halevy.

Eléazar .... MM. TOURNIÉ.
Brogni .... JOURDAN.
Léopold .... PELLIN.
Ruggiero .... ROSSI.
Albert .... MUSSY.
Un héraut .... MENDESSON.
Un officier .... CORNUVEAU.
L'Empereur .... BASIER.
Un homme du peuple .... GENIN.
Rachel .... Mlles DELPRATO.
Eudoxie .... DeVILLERAY.

Dans le 3e acte La Tour Enchantée, grand ballet, Mlles HENNECART, LA BELLA, GOSSI et le corps de Ballet.
Les ballets sont réglés par M. Mansilier.

Entre le 2me et le 4me acte, Mme AMBRE chantera l'air de la Fille du Régiment: "Salut à la France."
CHEF D'ORCHESTRE .... M. HOMAS.
7 jan—2t

GRAND OPERA HOUSE.

Coin Canal et Dauphine.

Matinée et Soirée du Nouvel An et Dimanche Soir,

Dernière représentation ici de la Comédie-Drame

100 FEMMES.

Par la Troupe Gosche-Hopper.

DIMANCHE SOIR, 9 JANVIER.

GRANDE REPRÉSENTATION de CADEAUX

Toutes les personnes qui assisteront à cette représentation, prendront part au tirage de belles montres, or et argent.
26 déc—

GRUNEWALD HALL,

Dimanche, 9 Janvier 1881,
Grand Concert
Par le Professeur italien
ERNESTO PACINI,

Avec le bienveillant concours de deux artistes connus, MM. Joubert et Bréguin.
Les portes s'ouvriront à midi, et le concert commencera à 1 P. M.

PROGRAMME

1. A. Fumagalli—La danse des Sylphes .... E. Pacini
2. D'Hayb—Souvenir—Solo de Violon .... H. Joubert
3. Gottschalk—Miserere du Trouvère. E. Pacini
INTERMÈDE
4. A. Fumagalli—La Fille de l'Air .... E. Pacini
5. Berceuse,
6. Légende, Solo de Flute .... D'Aquin
7. Liszt—Venise et Naples .... E. Pacini

Le grand piano carré dont on se servira, cette occasion est fourni par M. L. Grunewald.
4 jan—au9

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1881.—L'élection annuelle de [illegible] directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de l'association No [illegible] rue Toulouse, le LUNDI 7 février 1881, de midi à 2 heures P. M.
4 jan—au 6févMAJ Jno CALHOUN, Caissier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1881.—Dans une réunion des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu à cette date, un dividende de DEUX POUR CENT sur le capital a été déclaré sur les bénéfices nets des derniers quatre mois, payable aux actionnaires sur demande.
D. C. HARRISON,
4 janv—8f Secrétaire.

Bureaux de la Carondelet Canal et Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, Vieux Bassin—Nlle-Orléans 25 décembre 1880—Conformément à la section huit de la charte de cette compagnie, l'élection annuelle pour neuf Directeurs devant servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 17 janvier 1881, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
P. THENÉ, Jr.
26déc—26..29 jan. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1 janvier 1881—L'assemblée annuelle régulière des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, MARDI, 11 janvier 1881, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, pour l'élection de sept directeurs devant servir pendant l'année suivante. Le livre des transferts sera fermé toute la semaine précédant l'élection.
V. WALLON,
2 janv au 11. Secrétaire.

AVIS—Bureau d'assurance de la Compagnie de Pompe de la Nlle-Orléans rue Carondelet No 10—Un dividende de CINQ pour cent sur les bénéfices nets de la compagnie pour les derniers six mois, sera payé aux actionnaires à partir de lundi prochain, 3 janvier 1881.
Par ordre du Bureau des directeurs.
P. M. SCHNEIDAU,
1 janv—10f. Secrétaire.

Banque Nationale "Germania"—Nlle-Orléans, le 31 décembre 1880—A une réunion de la direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ pour cent, payable sur demande.
J. L. MERCIER,
1 janv—7f. Caissier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin des rues Carondelet et Huitième—Nlle-Orléans, 30 déc. 1880.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à laquelle il sera procédé à l'élection des Directeurs pour l'année qui suit, aura lieu le LUNDI 10 janvier 1881, de 10 heures du matin à midi.
V. RIVIÈRE,
31 déc—31—jan 1,2,9 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1880.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue le 21 décembre, il a été déclaré un dividende de TROIS DOLLARS ET CINQUANTE CENTS par action, payable samedi 15 janvier 1881, à prendre sur les gains des six derniers mois.
Le livre des transferts d'actions sera fermé du 7 au 15 janvier.
V. WALLON,
23 déc—au 15 janv Secrétaire.

Bureaux de la New Orleans City R. R. Co.—No 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1880.—Un dividende de DEUX PIASTRES par action sera payé aux actionnaires de cette compagnie le dix janvier prochain. Les livres de transfert seront fermés à partir du 31 Décembre jusqu'au 10 Janvier.
Par ordre du Conseil de Direction.
E. F. HARRISON,
21 déc—21au10jan Secrétaire pro tem.

State National Bank of New Orleans, Nlle-Orléans, 13 décembre 1880.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année 1881 aura lieu au local de cette banque le DEUXIÈME MARDI de janvier 1881 (11), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. E. JARNEAU,
13 déc—30 Caissier par intérim.

Banque Nationale Hibernia—Nlle-Orléans, 11 décembre 1880.—L'élection annuelle de Directeurs pour l'année courante aura lieu dans le local de la Banque, 102 rue du Canal, MARDI, 11 janvier 1881, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL,
14déc—1m Caissier.

AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, aura lieu au Bureau de la Compagnie, No 27, rue du Camp, LUNDI 20 décembre 1880, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la charte, approuvé et recommandés par la direction.
LOUIS BARNETT,
16 nov—1 [illegible] Secrétaire.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son service un fort personnel d'habiles ouvriers. [illegible] de M. JOHN HANSEN, propriétaire de la fabrique.
M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses clients et du public en général son [illegible] assortiment de Bottes et Chaussures [illegible] et les invite à [illegible] avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabricant de Chaussures du Sud,
32 et 36 rue du Canal.
29 sept—[illegible]

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

8 de Janvier, 1881.
DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE PIQUE.
A 12 M. } Adieux de Miss DAVENPORT.
A 8 P. M. }
Le parquet confortable de l'Académie est à la disposition de ses habitués pour voir défiler la parade des citoyens soldats de la Nouvelle-Orléans.
3 jan—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

DIMANCHE SOIR, 9 JANVIER
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET MERCREDI EN MATINÉE.
RICE'S SURPRISE PARTY,
La Combinaison Extravagante par Excellence qui sera jouée aux jours indiqués par MM. J. J. McNally et Dexter Smith's.
REVELS.
JEUDI SOIR, 13 JANVIER,
Vendredi, Samedi et Samedi en Matinée, il sera joué le Grand Opéra Burlesque Original de MM. Rice et Child's, en 2 actes.
HIAWATHA.
Musique Originale de E. E. Rice, Librettio de Nathaniel Childs.
DIMANCHE SOIR, 16 JANVIER.
Wm. Gill's Original Extravagant.
ROBBERS.
6 jan—

THEATRE ST-CHARLES,
DE BIDWELL.

8 de Janvier, 1881.
Dernière représentation de Leavitt's Opera Company.
A 12 M. } ADIEUX AU BURLESQUE.
A 8 P. M. }
La grande et spacieuse galerie du théâtre St-Charles est à la disposition de ses habitués pour voir défiler la parade des citoyens soldats de la Nlle-Orléans.
3 jan—1f

Théâtre St-Charles de Bidwell.

COMMENÇANT
Dimanche soir, 9 janvier 1881,
Pour sept soirées seulement.
Mercredi et Samedi matinée.
Retour de l'actrice favorite
Mlle ANNIE PIXLEY,
—COMME—
M'LISS,
CHILD OF THE SIERRAS.
Mlle Pixley paraîtra dans tous ses rôles de chants de Chants, Danses et Medley, accompagnée d'une compagnie de mérite.
Le magnifique décor, incident de la pièce, est entièrement neuf—par Harry Dresser.
Lundi soir, 17 janvier,
Compagnie d'opéra anglais de Strakosch et Hess,
Avec la renommée Prima Dona
MARIE ROSE,
qui paraîtra pour la première fois à la Nouvelle-Orléans au Théâtre St-Charles.
8janv—

Jardin de Wenger
11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.
Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes respectables l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—6m

Commission des réclamations franco-américaines.

AVIS

Aux Français qui ont des réclamations à faire valoir pour préjudices éprouvés pendant la guerre de Sécession aux Etats-Unis.

La Commission constituée conformément aux termes de la Convention du 15 Janvier 1880, se réunira officiellement à Washington, le 22 Décembre de cette année. C'est à cette date que commencera le délai des six mois, accordé aux réclamants par l'article VIII de la Convention pour présenter leurs réclamations.
Les intéressés sont priés, en conséquence, d'envoyer sans délai au soussigné, à Washington, 1518 H Street, leurs requêtes avec les pièces justificatives à l'appui.
Un exemplaire du règlement, adopté par les Commissaires, et contenant tous les détails de la procédure à suivre, sera adressé aux personnes qui en feront la demande au soussigné.
A. LANEN,
Agent du Gouvernement de la République française, 1518 H Street, Washington.
11 décembre 1880. 12 déc—1m

Le plus vaste Assortiment
AU SUD DE NEW-YORK.
MOQUETTES. BRUXELLES.
INGRAINS.
TOUS LES DERNIERS GENRES, AVEC ET SANS BORDURES.
Rideaux de Dentelle et Stores de fenêtres, articles de tapisserie en grande variété.

A. Brousseau's Son,
17 RUE DE CHARTRES.
Prix convenable à toute bourse.
10oct—

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Maison Touro.)

PAR UN ÉLÉVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.
Je ferai les
Photographies les meilleures et des dernières genres
et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions
Plus raisonnables que jamais.
Eu égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pu atteindre. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
5 déc—Sem Propriétaire.

BOIS DE CHARPENTE
50,000 PIEDS. Seconde qualité, à $7 par mille pieds, délivré.
J. L. NEVERS,
315 Julia Street,
30 déc—1m,2f [illegible] New Basin.

PROCLAMATION
DU ROI DU CARNAVAL.
EDIT XLIV.

A TOUS PRÉSENTS. SALUT.

NOUS rappelant avec gratitude la reconnaissance [illegible] accordée à notre autorité, et les fêtes brillantes organisées pour notre règne joyeux, nous nous adressons de nouveau à nos loyaux sujets de la Nlle-Orléans, la Cité-Reine du Sud, notre capitale bien aimée, et afin que tout soit prêt pour notre arrivée, nous ordonnons que

LE MARDI-GRAS,

1er jour de mars 1881, connu comme notre grand jour de fête, à nous Rex, Roi du Carnaval, sera observé avec une pompe et un éclat inusités, et que tous ceux qui doivent allégeance à Notre-Majesté, s'appliqueront à en faire une époque de fête pour nos fidèles sujets et tous les étrangers qui viendront à ce moment notre Capitale-Royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Que toutes les voies de transport existant dans notre Royal Domaine promulguent immédiatement un tarif de prix réduit au profit de ceux de nos loyaux sujets qui désireront visiter de [illegible] notre Capitale-Royale.

II. Que, afin de témoigner leur loyauté à notre Très Auguste Personne et de l'honorer à l'occasion de notre entrée triomphale dans la Capitale, tous nos loyaux sujets qui y résident devront se constituer en corps organisés et se rapporter promptement au Département de la Guerre, pour recevoir leurs instructions.

III. Que, pour reconnaître l'obéissance spontanée et loyale avec laquelle ils accueillent nos ordres royaux, nos loyaux sujets sont affranchis de toute allégeance vis-à-vis de tout autre pouvoir, et que tous les édifices publics, et [illegible] seront fermés.

IV. Le renommée acquise à nos fêtes a répandu partout à l'étranger le désir d'assister aux [illegible] organisées à notre intention [illegible] [illegible] aux réjouissances de Notre-Majesté [illegible] [illegible] à tous ceux qui résident [illegible] de notre Royaume [illegible] [illegible] visiter notre Capitale le jour de Mardi-Gras [illegible] [illegible] sujets de la ville du Croissant [illegible].

V. Nous sommes heureux de savoir que notre [illegible] dans l'ordre, [illegible] les bienfaits de la paix et de la santé; que les récoltes ont été [illegible] que toutes les branches de l'industrie et du commerce sont en voie de progrès. Nous espérons que la richesse et la puissance de ceux que nous aimons [illegible] et leur permettront de célébrer avec un cœur plus léger la visite annuelle que nous faisons à leur belle ville. DIEU SAUVE LE ROI.
Donné sous notre signature et notre sceau à notre Palais de l'Eléphant Blanc, en notre ville de Summerland, ce 10e jour d'octobre 1880, de la mille neuvième de notre Règne.
Par le Roi lui-même.
Témoin: BATHURST. REX.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nlle-Orléans 28 octobre 1880.
Adressez toutes les communications officielles à BATHURST, Post Office Drawer 126, New Orleans, La. 5 déc—10f. [illegible]

Etat Semi-Annuel de Situation
DE LA
Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

31 décembre 1880.

Prêts et escomptes		$1,380,781 90
Bons des E. U. 4 0/0		50,000 00
Autres bons et actions		[illegible]
Propriétés foncières		70,000 00
Autres valeurs actions au] comptant		75,312 63
Fonds de rachat 5 0/0		2,250 00
Change-américain et étranger	540,762 60	
Fonds courants	491,081 48	
Or	121,766 09	
Checks sur les autres banques	297,334 42	1,450,934 50
		3,290,977 73

PASSIF.

Capital social			$425,000 00
Fonds de réserve			150,000 00
Circulation			45,000 00
Dividendes non payés			32,640 66
Profits nets des derniers six mois	32,086 17		
Autres profits non divisés	81,584 40		
	113,612 57		
En moins			
Fonds de réserve 20,000 00			
Stimbre du dividende semi-annuel	21,250 00	46,250 00	67,362 57
Dû aux déposants			2,310,059 12
Dû aux banques et banquiers			260,935 38
			3,290,977 73

J. E. JARNEAU,
1er jan—7f Faisant fonctions de Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
Factors & Traders,
37 .... RUE CARONDELET 37
Capital Payé $1,000,000

ED. A. PALFREY .... Président.
JOHN CHAFFE .... Vice-président.
THOS. F. WALKER .... Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux du tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken	C. J. Leeds,
J. I. Warren,	A. P. Janin,
Sam'l Friedlander,	A. M. Bickham,
R. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lyons,	A. Britton,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
R. F. [illegible],	Wm. Cunningham,
Chas. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	R. T. Buckner.

5 sept—6m

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.
Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé.$	9,881,426 21
Capital payé	1,228,200 00
Total de l'actif	$11,109,626 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes réclamées	3,944,358 23
Excédent pour les porteurs de polices	$7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,429,769

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes consenties par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.
J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Hollande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—6m

Commercial Union Assurance Company of London.
Compagnie d'Assurance "UNION COMMERCIALE," de Londres.
NLLE-ORLEANS, BUREAU, 188 rue Gravier, en face la Bourse au Coton.

Actif—Capital payé exclus	$7,612,702 55
Capital payé	1,750,000 00
Actif brut	$9,062,702 55
Passif, y compris réserve pour réassurance de vieux risques	4,778,295 51
Actif surplus	$4,290,407 04
Capital souscrit dont sont responsables personnellement les actionnaires, mais pour le paiement duquel aucune demande n'a été faite	$11,250 00

Les assurances de tous genres contre l'incendie sont sollicitées et les risques acceptés aux taux courants. Les affaires sont promptement et libéralement réglées et pas d'escompte n'est déduit des réclamations pour la perte des propriétés situées en ville.

Directeurs—Succursale des Etats-Unis
WILLIAM ALLEN BUTLER,
EUGENE DUTILH, [Prés't Orient Mut. Ins. Co.]
GEO. S. BOWDOIN, [Morton, Bliss & Co.]
S. VAN RENSSELAER CRUGER,
EDW'D. S JAFFRAY, [E. S. Jaffray & Co].
JOHN T. TERRY, [Prés't Texas & N. O. R. R. Co.]
DAVID A. WELLS,
A. A. WOODS, Agent-résident.
188 rue Gravier.
16 déc—1mDMaJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,
CAPITAL EN ARGENT $400,000
Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN .... Président.
S. B. NEWMAN .... Vice-Président.
CHAS. E. RICE .... Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Joseph Bowling,	Victor Meyer,
E. [illegible],	Edward J. Gay,
Geo. W. Sentell,	Alf. Moulton,
P. R. Mortimer,	Wm. E. Conges,
Reuben G. Bush,	John M. Parker,
Edward Halle,	George Martin,
W. W. Swain,	Harry L. Frank,
A. H. Steward,	J. J. Bates,
U. Marinoni,	Lucien Dolgry,
Charles H. Dolote,	Louis Fradat,
Wm. A. Phelps,	Charles Newman,
Ferd. Marks,	S. O. Chalon,
John Branson	John Calder,
R. H. Adams,	Wm. R. Lyman.

27juin—1an V C

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andrieu Marie	Goubet Jacques
Argus Hippolyte	Heckmann Pierre
Bernardy J B	Jambaux Simon
Bayrou Jean Baptiste—(Jeanne et Victor	Kesser Mme née Thérèse Fürsheimann
Burgan Jean	Léonce Anthony
Bataille Jacques	Lamalamatte Eugène
Babette Jean	Lagarde Jean
Bernard Azéro	Martin Joséphine
Costa Louis	Magenta Pierre Martin
Dumas Ernest Edouard	Michel Antoine
Devoisin Eugène	Millet Albert
Delacourt Gaston Fréd.	Maillard Julien
Dreeze Arnaud	Prével Alexandre
Fontaneau Louis	[illegible] Claude Marie
Fini Julien	Roussel Jean Baptiste
Favre Joseph Félix	Sempérin Bernard
Genil née Mossan	Stéfani Firmin
Guiot Dr	Vergnès Emile
	Walter Jean-Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
Nouvelle-Orléans,
le 31 décembre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.
31déc—

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 11 JANVIER 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE A.

GROS LOT:
$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 11 Janvier 1881.

—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit		$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du 82 du
MARDI, 11 Janvier 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

Pour des informations [illegible] [illegible] accompagnées les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

N. B.—Toutes les correspondances doivent être faites avec M. A. Dauphin comme ci-dessus. Nous tenons [illegible] les BILLETS même sont envoyés [illegible] [illegible] des circulaires [illegible]. Toute individu [illegible] [illegible], est un [illegible].

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 en-dessus, constamment en mains, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.
27mai—6m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Emile Bouny vs. Wm. F. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 806. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 19 janvier 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:
Cinq certains lots de terre avec toutes les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 27 borné par les rues Magasin, Camp, Joseph et Arabella, désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, sur un plan déposé à l'étude de A. Hero Jr, notaire, annexé à un acte passé pardevant le susdit notaire Hero, le 23 décembre 1870. Les dits lots attenant les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur ci-dessus par achat de William H. Finegan, par acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 24 juillet 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Au comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, c'est à dire la somme de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 juillet 1879 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total pour honoraires d'avocat; deux piastres et cinquante sous frais de copie de l'acte, tous les frais du procès et de la vente et toutes les taxes dues sur les propriétés vendues.
2° L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet à ordre pour Deux Cent Cinquante Piastres ($250) garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 24 juillet 1879, payable deux ans après la date avec intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devra également assumer toutes les obligations de l'acte de vente et de l'hypothèque; il ne devra pas aliéner et devra payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.
3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix de l'adjudication de la propriété, déduction faite des susdits frais et coûts et taxes au comptant serait au-dessous du montant total de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme ci-dessus et du bil et qui doit être assuré comme il est dit ci-dessus, alors l'acquéreur devra payer comptant le susdit réclamation du demandeur et assumer le susdit billet au pro rata jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18déc—18 24 31—7 janv 14 19

Finlay & Thompson vs John N. Riley et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 939—En vertu d'un writ de fieri facias contre John N. Riley à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Deux portions de terre situées dans le 5me District de cette ville, et le morceau de terre connu comme la propriété de la compagnie du Brooklyn Warehouse, désigné comme lots 1 et 2, dans l'ilet No 27 borné par les Avenues Verrett et Atlantic [illegible] rues Lapeyrouse et Socrate. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Verrett; le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Atlantique sur une profondeur et façade à chacun des lots sur la rue Lapeyrouse de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins. Ces mêmes propriétés ont été acquises par acte passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 21 août 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17,24,31,déc, 7,14,18 janv

Henri Marionneaux vs. Lise Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1663—En vertu d'un writ de saisi et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé et étant dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No [illegible] de l'ilet No quatre-vingt-seize (96), borné par les rues Nouveau Marais, Bernard, Force, Nouvelle Orléans et Verte, le dit lot de terre mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Nouveau St Bernard, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et de façade à la rue Force; dont il forme le coin, et est le même morceau de terre que le New Orleans Credit Foncier Association a acquis par achat de la dite Lise Brown, conformément à un acte passé pardevant G. Le Gardeur, notaire, le vingt-sixième jour de décembre 1872.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat de la New Orleans Credit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Le Gardeur, le 14 janvier 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Au comptant un montant suffisant pour satisfaire la réclamation du demandeur, c'est-à-dire la somme de $470 40/100 avec intérêt au taux de huit pour cent à dater de l'échéance de chacun des quarante billets de neuf piastres et soixante sous, lesquels forment le montant de $470 40/100 et qui échurent respectivement de mois en mois, à partir du 1/4 jour de décembre 1876 au 1/4 jour de décembre 1880, et aussi les frais du procès et ceux de la vente, les honoraires d'avocat de 5 pour cent sur le susdit montant de $470 40/100 avec intérêt et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.
2° L'acquéreur devra assumer le paiement de vingt-cinq billets de neuf piastres et soixante sous chacun datés Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1873 avec huit pour cent d'intérêt à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement, "payable to the order of" par G. Le Gardeur, Jr, notaire, à l'ordre de et endossés par une Lise Brown et échéant respectivement du 1-4 jour de chaque mois à partir du 1-4 jour de janvier 1881 jusqu'à janvier 1883 et conformer à toutes les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque pardevant G. Le Gardeur, Jr, notaire, et daté Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1873 et devra payer le reste du prix d'adjudication, si reste il y a, comptant sur les lieux.
3° Et dans le cas où le prix de l'enchère de la propriété, déduction faite des susdits frais, coûts et taxes serait moindre que le montant requis de la réclamation du demandeur avec intérêt comme il est spécifié plus haut et des billets devant être assumés comme il est dit ci-dessus, alors l'acquéreur devra payer comptant la susdite réclamation du demandeur et assumer les vingt-cinq billets en proportion du montant de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 jan—4, 11, 18, 25 fév. 1, 8.

Louise Schuler vs Henry Meier, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 84—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et les dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo et Royale, Grande Hommes et Dauphine. Le sept et l'onze, lesquels lots se touchent les uns les autres et mesurent, chacun, vingt sept pieds un pouce huit lignes et dont deux de face à la rue Casacalvo ou Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Le tout selon un plan annexé à un acte de séparation exécuté pardevant A. Dreyfus, notaire en cette ville, le 10 avril 1876, entre les héritiers de Henry Muller et de Mme Catherine Kirsheper sa femme, tous deux décédés. Ces deux lots sont les mêmes désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan de N. Vergnes, en date du 29 mars 1857 déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire, étant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de Mme Anna Müller, épouse de Anthony Frédérick, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 20 septembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 janv.—4,11,18,25—1,5 fév

Margaret Lacase vs Arthur Hauch et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1544—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, 29 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet numéro dix, borné par les rues Rocheblave, St Pierre et Derbigny et la Promenade Carondelet, désignés par les numéros deux cent un, deux cent deux, soixante-quatorze et cent soixante-quinze [illegible] comme suit, à savoir:
Les lots Nos deux cent un et deux cent deux mesurant chacun trente-sept pieds de face à la promenade Carondelet et ayant les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No deux cent un, cent trente sept pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux cent et deux cent trente-quatre pieds huit pouces et sept lignes et demi sur la ligne qui le divise du lot No deux cent deux, et les lots cent soixante quatorze et cent soixante quinze mesurant chacun trente-sept pieds de face à la rue St-Pierre, cent soixante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Acquis par Mme Arthur Hauch, la défenderesse, par achat de Jean Sauvage, par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 10 décembre 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28déc 28 janv 4 11 18 25 29

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans vs J. C. De Mahy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1502—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, St-Claude, (anciennement Bons-Enfants) Rempart, (anciennement Amour) et Genet, désigné par le No 2 sur un plan de Voilquin, en date du 2 janvier 1860, déposé comme le No 21, livre de plans No 2, en l'étude de A. Ducatel, notaire, le dit lot mesurant au pied américain, trente quatre pieds deux pouces de face à la rue Louisa, sur quatre-vingt quinze pieds et quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire par achat de Mlle J. F. C. Bertrand, conformément à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 8 novembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15,22,29—jan 5,12,15.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

John Henderson jr. vs Mme Julia Hosick.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,760—Maintenant transféré à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1856—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 8 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse d'Orléans, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, St-Denis et Dryades. Les dits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un certain plan dressé par H. Moellhausen, architecte, et daté du 19 juin 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, notaire de cette paroisse, mais anciennement de la paroisse Jefferson. Le lot No un forme l'encoignure des rues St-Denis et Première, et mesure trente pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt-cinq pieds. Le lot No deux touche au lot No un et mesure trente pieds de face à la rue St Denis, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—13,20,27, fév 3,8

Wm T. Richards vs Mme Mary A. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1237.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Basin (anciennement White), Euterpe, Franklin (anciennement Benton), et Terpsichore, désigné par le numéro neuf sur un plan annexé à l'acte ci-dessous mentionné, passé en l'étude de W. J. Castell, en date du 11 décembre 1869, lequel lot forme le coin des rues Franklin et Terpsichore et mesure, conformément au dit plan, trente-deux pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur et de façade à la rue Terpsichore. Le dit lot de terre étant composé de la totalité du lot numéro neuf et de cinq pouces du lot attenant numéro dix, les dits lots numéros neuf et dix, désignés comme tels suivant certain plan dressé par Joseph Pilié, le 20me jour de juillet 1840, et déposé pour référence en l'étude de A. Mazareau, un notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.
Acquis par le défendeur par achat de la veuve et des héritiers de Christopher Thompson, décédé, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 11 décembre 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6jan—6,13,20,27—fév 3,8

Henry Hémel vs. Mme Olivia Hubert, épouse d'Ernest Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1234.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rue Esplanade, Tonti, Rocheblave et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros quatre et cinq de l'ilet No deux, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 23 mai 1849, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les lots sont adjacents les uns aux autres et mesurent chacun trente pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin du Bayou, sur les profondeurs suivantes: à savoir: Le lot No 4, soixante-quatre pieds et un pouce sur la ligne près de la rue Tonti qui le sépare du lot No 3, et soixante-six pieds quatre pouces et huit lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et le lot No 5 ayant soixante-six pieds quatre pouces et huit lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 4 et soixante-dix-huit pieds six pouces sur la ligne près de la rue Rocheblave, étant la même propriété acquise par Mme Olivia Hubert, épouse d'Ernest Hubert, de Nicholas M. Benoit, par acte passé pardevant A'el Dreyfous, notaire, en date du 18 septembre 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—jan 6,13,18

Andrew Schneider vs Mme L. Beaucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1352.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1° Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, les anciennement Promenade Prytania Melpomène, Prytania et Camp ou place Coliseum, désignés par la lettre E, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur de la ville, le 29 mars 1871, et déposé pour référence à un acte passé pardevant A. Duclos, notaire en cette ville, le dixième jour d'avril 1871, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Terpsichore, par la ligne du côté de la rue Prytania, trente-huit pieds huit pouces de profondeur [illegible] six pouces en face à Lot No 8 de l'ilet No 88 sur le plan original fait par B. Lafon, le 9 mai 1807, déposé en l'étude de H. T. Cuny, anciennement notaire en cette ville.
2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Hercules et Euterpe, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 16 sur un plan dressé par J. Pilié voyer, en date du 20 juillet 1840 déposé en l'étude de Mazareau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, trente deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
3° A certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Prytania, Coliseum et Euterpe, désigné sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur de la ville, déposé en l'étude de A. Duclos, notaire le 10 avril 1871. Le lot No dix et cinquante pieds du lot No 8 de l'ilet No soixante-huit sur le plan originel fait par B. Lafon [illegible] [illegible] comme suit: la propriété mesure cinquante pieds de face à la rue Terpsichore [illegible] [illegible] [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 30 jan 6,13,20,25 jan

Kaspar Auth vs J. F. Schröder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1545—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 1er février 1881 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, St. Charles, St. Joseph et Delord et le Tivoli Circle, désigné comme le lot numéro un, sur un plan de Zimple, annexé à un acte de W. Christy, anciennement notaire en cette ville, en date du 13 avril 1835 et mesurant trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la dite rue du Camp, entre celles St Joseph et Delord, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.
Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de J. D. Weaver par acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 23 mai 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—6,13,20,27 janv,1 fév

Succession de J. H. Estorey, vs. Mme Marie A. Hazard, veuve Louis Cormier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1440—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant (au pied américain) à peu près vingt-et-un pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent neuf pieds; étant une partie du lot numéro douze adjacent au lot numéro onze. Ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, etc. Le lot de terre ci-dessus hypothéqué forme [illegible] partie d'une grande portion de terre qui a été acquise par le dit hypothécaire de Théodore Frois, par acte passé pardevant Louis F. Cairé notaire en cette ville, le premier jour de mai dix-huit cent quarante-neuf.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16,23,30—jan 6,13,18

Philip Werlein vs. E. T. Mounier et épouse à A. D. Mounier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 141—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, SAMEDI, 15 janvier 1881, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:
Un piano de la manufacture Chickering, No 50,711, qui se trouve maintenant au magasin de musique et de pianos de P. Werlein, No 135 rue du Canal, dans le Second District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 janv—5, 11, 15.

The Aurora Valley Furniture Company vs James A. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 468.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 15 janvier 1880 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St. Bernard, l'allée Rousselin et les rues O'Reilly et B[illegible], étant d'une forme triangulaire, désigné par le No 5 et mesurant 77 pieds sur l'Avenue St. Bernard et s'étendant dans le fond sur une pointe à l'allée Rousselin, sur une ligne parallèle à la rue O'Reilly de 68 pieds, le tout plus ou moins, acte de vente passé pardevant John G. Eustis en date du 6 mars 1860.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—22, 29, 5, 12, 15 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE

LE COTTAGE EN BRIQUES, A DEUX CORPS DE LOGIS, RUE STE MARIE, Nos 99 & 101, ENTRE CELLES ANNONCIATION ET CHIPPEWA
Succession de Thomas Hanley
No 905.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans en date du 10 décembre 1880 et rendu dans la susdite succession la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Chippewa, Félicité, Jersey ou Annonciation et désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur, le 27 mars 1852 et déposé pour référence à l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure conformément au dit plan, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 5 pieds de large qui lui est commune ainsi qu'aux lots attenants, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le cottage en briques, à deux corps de logis, désigné par les Nos 99 et 101 rue Ste Marie et contenant 2 chambres cabinet, galerie et cuisine à chaque corps de logis, cave, hangar, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix sera requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 déc.—18,25, 1,8, 15 janv

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés de choix situées dans le Troisième District.

A l'encoignure des rues Dauphine et Français.

Jolie résidence à deux corps de logis, Nos 190 et 192, rue des Champs-Elysées.

Nos 238 et 240, rue Marigny, entre les rues Claiborne et Robertson.

No 168, rue Bagatelle, entre les rues Moralès et Urquhart.

Encoignure de l'Avenue de Londre et de la rue Solidelle, près du marché St. Bernard.

Succession de Marie Chédome, veuve en premières noces de Louis Brismontier, en secondes noces de Christophe Dubourg et épouse de Jacques Cerna.
No 277. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 janvier 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 décembre 1880, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Union, formant l'encoignure des rues Dauphine et Français mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Dauphine, sur 85 pieds 3½ pouces de profondeur et face à la rue des Français, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une maison basse en bois construite à l'encoignure ayant quatre chambres, une autre bâtisse à étage en bois couverte en ardoises ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au dessus avec balcon, galerie, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété est divisée en deux locations et est louée $22 par mois. La maison de l'encoignure est sujette à un bail expirant en octobre 1881 à raison de $10 par mois.
2° Un lot de terre situé dans le même District et ville dans l'ilet borné par les rues des Champs Elysées, Français, Moralès et Urquhart, mesurant 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur ensemble avec une jolie résidence couverte en ardoises à deux corps de logis Nos 190 et 192 ayant chaque côté salon, salle à manger avec porte à coulisse et chambre à coucher. Une autre bâtisse attenant à la maison couverte en ardoises ayant deux pièces de chaque côté, hangar, lieux d'aisance, deux citernes, cour carrelée, etc.
3° Un lot de terre situé dans le même District et ville dans l'ilet compris entre les rues Marigny, Champs Elysées, Claiborne et Robertson mesurant 62 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Marigny sur 128 pieds 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, Nos 238 et 240 ayant sur le côté corridor d'entrée avec huit chambres, dont deux dans la mansarde, galerie en arrière, cuisine double aussi couverte en ardoises, hangar, cour carrelée, trois citernes, puits, jardin fruitier, etc. Le tout divisé en deux corps de logis.
4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet compris entre les rues Bagatelle, Union, Moralès et Urquhart mesurant, aux mesures françaises 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec une maison couverte en ardoises avec deux corridors, Nos 166 et 168, ayant quatre chambres, et cabinets, une cuisine double aussi couverte en ardoises, deux petites maisons d'une pièce dans l'arrière cour à chaque locataire, servant de cuisine ou de cave, cour carrelée, écurie, cour hangar, deux citernes, lieux d'aisance doubles, etc., etc.
5° Un autre lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Orléans, Solidelle, Josephine et l'Avenue de Londres, lequel lot de terre forme l'encoignure de la rue Solidelle et de l'Avenue de Londres et mesure 62 pieds 1 pouce de face à l'Avenue de Londres sur 117 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Solidelle. Ensemble une bâtisse de trois chambres, puits, citerne, lieux d'aisance, arbres fruitiers, etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage, frais d'avocat en cas de poursuites, transfert des polices d'assurances et le remboursement de la prime pour le terme non expiré et de plus les acquéreurs payeront à la ville, à l'Etat toutes les taxes dues à l'Etat et à la ville dues en 1880, et de plus paieront 10 pour cent comptant sur le montant d'adjudication pour garantir la vente.
Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 déc—30 5 15 et 22 jan

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Robinson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1895—Division B—Attendu que William Robinson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Robinson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
5 janv—9.14

Succession de E. Lefebvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1140—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilts, Administrateur Public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30déc—30 jan 8

Succession de Mlle Agathe Euphemie Mézonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 370——Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'il en ont] pour lesquelles le compte présenté par William Meune, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
31 déc—4.8

Succession de Alexandre Barthet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,936—Division —— Attendu que Laura Barthet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu Alexandre Barthet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 janv—7.12.16.

Succession de Bernard Wellmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 431—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [s'il en ont] pour lesquelles le compte présenté par Mme Gertrude Wellmeyer administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 jan—12.16

D. S. RAMELLI,

AU salon du "Bird Cage," 46 rue St-Charles, désire présenter ses remerciements à ses nombreux amis dont il a été honoré du patronage à la succursale du "Bird Cage," au Fort Espagnol, et ses espère qu'ils voudront bien continuer de l'en honorer au susdit local où il ne débitera que des bières, vins, liqueurs, etc., de choix. Entrée latérale, 145 rue Gravier.
5déc—1m

CHAMPAGNE!
Vins de qualité supérieure de la maison
Bouché fils & Co.,
A Mareuil-sur-Ay.
DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.
Maximum, sec, cuvée spéciale

A vendre par
J. B. SOLARI,
JOS. VIGNES,
CLARK & MEADER,
A. N. TOURNE,
CHS. LACOUME,
S. LOUSTAUNAU,
LEON LAMOTHE,
LOUIS CHAPLAIN,
VICTOR BERO,
Et par E. J. HART & CO.
77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins, Hauterive, Grande Grille.
EAU DE FRIEDRICHSHALL.
A vendre par les importateurs, les pharmaciens, &c.
E. J. HART & CO.,
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
77, rue Tchoupitoulas.
8avril—1an,D,Mar,V

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ACTIONS, SCRIPS, CERTIFICATS DE DEPOTS COMPTES OUVERTS.

Dame Elmer Bader, administratrice vs. John W. Behrman.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 1,071—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 10 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B—en date du 23 décembre 1880, dans la cause ci-dessus—
1 action de la compagnie de Glace Windhaussen.
25 actions de la Compagnie du Télégraphe National.
6 actions N. O. Jackson & G. N. R. R.
5 scrips de la compagnie d'assurance du Star.
30 actions de la compagnie de diffusion de Julius Roberts.
1 certificat de dépôt de la Banque Mechanics & Traders pour un montant de $3,280.
Divers comptes ouverts—enlissés en cour—de P. E. Legendre receveur, vs Seligman Hellman & Co., dans la cour civile, appel à la cour suprême.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
28 déc—3,7,10 jan

PAR B. ONORATO.

Deux propriétés foncières de valeur, No 142 rue des Remparts et No 443 rue Craps.

Succession de Nicholas Quizzaro.
No 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—JEUDI, 10 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 décembre 1880, dans l'affaire de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St Pierre et Bourgogne, et mesure (au pied français) 21 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, et porte le No 142 de la rue Remparts.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Craps et Amour, et mesurant (au pied américain), 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprenant une maison en bois avec deux corps de logis et porte le No 443, de la rue Craps.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an. L'acquéreur devra fournir pour la portion à crédit trois billets de montants égaux portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, et en cas de procès l'acquéreur devra payer 5 0/0 honoraires d'avocat, les bâtisses devront être assurées et la police transférée.
Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire, aux frais des acquéreurs.
9jan—9,15,22,29—5,10fév.

Propriété de valeur formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Urquhart, à l'encan.
Succession de Anne Kingston
No 1102—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division A.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 22 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district, pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci-après décrite:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Moralès, Urquhart et l'avenue Washington. Le dit lot mesure 39 pieds 7 pouces de face à l'avenue Washington, sur une profondeur et façade de 80 pieds à la rue Urquhart, formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Urquhart. Le dit lot forme une partie des lots Nos 13 et 14, du dit ilet étant l'ilet No 103. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21déc—21 25 janv 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la rue St-Claude, entre Louisa et Piété.
Succession de Marie Anne Tremé — No 1579 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur — Bureau No 45 rue Royale — SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 10 décembre 1880, la propriété ci-après décrite:
Un certain lot de terre, avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues St Claude, Louisa, Remparts et Piété, désigné comme lot No 15. Le dit lot a 29 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est maintenant [illegible] [illegible].
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
11déc—11 18 25—jan 1 8 15

PROPRIÉTÉ DE VALEUR SUR LA RUE ROBERTSON, ENTRE URSULINES ET CHEMIN DU BAYOU.
Succession de Rosette Grammont, veuve de Joseph Gravier.
No 1575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux, No 45 rue Royale—SAMEDI le 15 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 décembre 1880, la propriété ci-après décrite:
La moitié d'un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Ursulines, Claiborne et Chemin du Bayou. La dite moitié du lot mesure au pied français, 16 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces vers la rue Ursulines adjacente à l'autre moitié du dit lot de terre, et a peu près 11 pieds [illegible] [illegible] près le Chemin du Bayou, lequel lot [illegible] et du dit lot, [illegible] [illegible] No 257 de la rue Robertson et autres améliorations qui appartiennent au dit lot de terre.
Conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 déc—11, 18, 25, jan 1, 8, 15.

PAR NASH & HODGSON.

MAISON CONFORTABLE EN BRIQUES No 451 RUE TCHOUPITOULAS.
MAISON EN BOIS A UN ETAGE, No 44 RUE RELIGIEUSE, ENTRE CELLES RACE ET ORANGE.
Succession de Mme Richard Parsons.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 1659.
VENTE POUR DU COMPTANT.
A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet. SAMEDI, 22 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 décembre 1880, dossier No 1659 pour le compte de la succession de Mme Richard Parsons, décédée, à l'encan, il sera vendu:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Lacourse, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 9, borné par les rue Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, désigné par le No 15 sur un plan déposé pour référence en l'étude de Selim Magner ci-devant notaire, comme le plan No 97 du livre des plans No 2 et mesure 26 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 8 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond et faisant face à une allée commune à ce morceau de terre ainsi qu'aux autres lots qui donnent sur l'allée sur une première profondeur sur la ligne plus près du lot No 16 de 65 pieds 10 pouces et 1 ligne, puis une autre profondeur de 12 pieds 9 pouces et 2 lignes jusqu'à la dite allée, le tout plus ou moins, mesure américaine, étant la même propriété acquise par Richard Parsons de Laurent Millaudon et de la succession de sa femme décédée, Mme Marie M. S. Montreuil, conformément à un acte passé pardevant Selim Magner, ci devant notaire, le 8me jour d'avril 1867.
Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde et recouverte en ardoises, désignée par le No 451 de la rue Tchoupitoulas, avec des dépendances en briques à deux étages et consistent en un corridor et environ 10 chambres en tout, le gaz partout, cave, cour pavée, &c., le tout en très bon état.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le lot No 2 sur un plan de C. Gireaux, en date du 23 mai 1858, et depuis comme plan No 241 à l'étude de Théod. Guyol, notaire, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Religious sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds, au pied américain, et qui a été acquis par Richard Parsons de J. H. Sherman conformément à un acte pardevant T. J. Beck, ci-devant notaire, le 8me jour d'octobre 1858.
Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, désignée par le No 44 rue Religious, avec dépendance de 1½ étage et contenant en tout environ 6 chambres, aussi deux grands hangars servant d'écurie, cour pavée, cave, hydrant.
Conditions comptant en signant les actes de vente. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.
19 déc—19,26—jan 2,9, 16 22.

CADEAUX POUR LES FETES
AU MAGASIN DE
RUNKEL,
7 et 9....RUE BOURBON....7 et 9

Quartier-général pour
Passementeries,
Garnitures,
Ornements,
Boutons de fantaisie,
et Nouveautés,
Articles de toilette pour Dames et Messieurs.
LES PLUS BAS PRIX DE LA VILLE.
Nouvel assortiment de Corsets importés récemment.
12 déc—1m D. Mar. J.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.
12déc—1m D Mar J

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Habitations Sucrières à l'Encan, à un long Crédit.

Habitations en bon état de culture dans les Paroisses Ascension et St. Bernard.

Les Habitations Dugas, près Donaldsonville, et Florissant et Sébastopol, à la Terre-aux-Bœufs.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 12 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à l'encan, les habitations de valeur suivantes, à savoir:

L'habitation Dugas.

Une habitation sucrière dans la paroisse Ascension, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à peu près à un mille au-dessous de Donaldsonville, et ayant 1200 arpents, 360 arpents cultivés, résidence et dépendances, 13 cabanes doubles, sucrerie en briques, avec un équipage complet, un moulin de 2½ pieds et autres machines au complet, 30 mulets, tous les instruments aratoires nécessaires pour faire une récolte de 250 boucauts, 100 arpents de souches de première année et du plant pour 100 arpents de plus.
La récolte sur cette habitation en 1880 a été de 254 boucauts de sucre, cette habitation est composée de deux morceaux de terre.
1° La terre défrichée mesure à peu près 5 1/2 arpents de face au fleuve Mississipi sur une profondeur d'à peu près 57 arpents, entre lignes qui ouvrent et mesure à peu près 11 arpents de largeur dans le fond.
2° La terre du fond a à peu près 820 arpents de circonférence et est séparée du morceau de façade par un angle de terre de 3 arpents de profondeur, selon un plan déposé au bureau de l'encanteur, appartenant à A. Landry, mais sur laquelle terre l'habitation a le droit de chemin et de drainage.
Il y a aussi un canal sur la ligne inférieure de l'habitation qui offre une communication pour les eaux entre les deux susdits morceaux de terre, lequel canal a le même droit de chemin et de drainage.
Adjacent à l'habitation Dugas, il y a un morceau de terre, loué à l'habitation au propriétaire actuel de l'habitation Dugas pour les années 1881 et 1882, à raison de $1000 par an, lequel bail peut être prolongé, toutes les obligations du dit bail seront assumées par l'acquéreur de la dite habitation Dugas à cette vente. Une partie de la récolte de l'année 1880 a été faite sur cette terre.

L'habitation Florissant.

Une habitation sucrière dans la paroisse St-Bernard, sur le Bayou Terre-aux Bœufs, à environ 12 milles du fleuve Mississipi, près Proctorville, ayant 1500 arpents de terre, 450 arpents en culture, avec résidence et 12 cabanes doubles, sucrerie en bois, un moulin de 4 pieds avec appareils au complet pour équipage, 28 mulets et instruments aratoires suffisant pour 150 boucauts de sucre. Il y a sur cette habitation 80 arpents de souches de première année et du plant suffisant pour les 120 arpents.
La récolte sur cette habitation en 1880 a été de 158 boucauts de sucre.

L'habitation Sébastopol.

Une habitation sucrière dans la paroisse St-Bernard, sur le bayou Terre aux Bœufs, à deux milles du fleuve Mississipi, et ayant 600 arpents de terre, 250 qui sont défrichés; une résidence, 7 cabanes doubles, la sucrerie ayant récemment brûlé, les machines sont tant soit peu en mauvais état, le moulin à sucre est de 4 pieds.
Termes et conditions de la vente—Pour l'habitation Sébastopol un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les habitations Dugas et Florissant un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec privilège de vendeur, toutes les portions à crédit devant porter 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec toutes les autres clauses de garantie comprenant l'assurance des améliorations et le transfert des polices aux acquéreurs. Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Edgar Grima, notaire.
1er janv—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence dans le Quatrième District, coin des rues Camp et Troisième.
E. M. Hogan et al. vs. M. J. Hogan et al.
No 1251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI le 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles. En vertu d'un jugement pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 décembre 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:
Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Quatrième, désignés comme lots 1 et 2 adjacents l'un à l'autre et mesurant chacun 40 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Troisième et Camp. Les améliorations consistent en une grande résidence à deux étages bien construite avec un terrain bien disposé, connu par le No 210 de la rue Troisième.
Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec privilège de vendeur et tenues de l'acquéreur usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. H. Pascoe notaire.
12 déc—12 18 25 jan—1 8 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre dans le faubourg Avart
Succession de Mme Mary Anne Carney.
No 1212, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1880, il sera vendu, à l'encan, les propriétés de valeur ci-après énumérées, à savoir:
Trente-et-un lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 9 à 128, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, député voyer de la ville, le 6 septembre 1876, et déposé comme plan No 41, dans les archives de A. Hero, Jr, notaire; ces propriétés s'étendant le long des rues Upperline et Soniat des rues Chestnut à York. Cette grande partie de ces propriétés sont bien entourées, en bon état de culture, avec ballast et une petite maison. Ces propriétés seront vendues à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant sur les lieux, actes de vente pardevant Wm. H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12, 18, 25, jan 1, 8, 15.

AVIS.

GROCERIE et magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, ainsi que foin, son, avoine, son et la graine de coton, etc. A vendre par BISCONTEAU FRERES, à l'angle des rues Bayou et Broad, Nlle-Orléans, Le.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
18nov—1 a

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$394,553 51
Risques maritimes		23,683 42
Risques de rivières		29,715 16
Total des primes		$447,951 09
Moins primes non acquises		96,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$350,427 09
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	8,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,203 87	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,627 72
Profits		$127,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,215 06
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,843 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,779 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	80,480 14
	$690,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur les fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. R. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR

13 juin—12f

MONSIEUR J. SAGET, Armurier, rue de Chartres 196, ANNONCE au public qu'il vient de recevoir un assortiment de fusils de chasse assortis de plusieurs qualités et de plusieurs prix, mieux qu'il qu'il soit possible de les trouver sur place, ainsi que plusieurs cannes à répétition, tirant jusqu'à 25 coups sans recharger et aussi des cartouches de sa patente économique, se rechargeant aussi facilement que celles des fusils ordinaires. Il accepte les fusils Lefaucheux pour les transformer en fusils à feu central et se charge de faire des bois de fusils au prix de $6 jusqu'à $25.
Il fait des réparations à juste prix selon la qualité des armes qu'on lui confie, et il échange de vieux fusils pour des neufs.
19 déc—1mDMarV

L'Abeil[illegible]
C. E.
Dr. F.
Pas de P[illegible]
JAS. S.
JOSEF[illegible]
190 - - - D[illegible]
JOSE[illegible]
130 - - -
1864 - - [illegible]
D. M[illegible]
Charbo[illegible]
Grand[illegible]
DES[illegible]
MONT[illegible]
Pittsburg, A[illegible]
Coin des rues[illegible]
Charbon[illegible]
ANTHRACITE
ANTHRACITE
ANTHRACITE
ANTHRACITE
E. G[illegible]
Entrepreneur[illegible]
FEUI[illegible]